

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01919

Numéro SIREN : 814 639 605

Nom ou dénomination : AMOPC

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/021502

Désignation de l'entreprise		AMOPC		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		171 AV HENRI CHAPAYS		38340 VOREPPE		
Numéro SIRET *		8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 3 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		
		<b>Net</b>		<b>Net</b>		
		<b>3</b>		<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	976	030	806	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>976</b>	<b>048</b>	<b>806</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 517	052	2 517	
	Marchandises *	060		062		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 629	070	2 629
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	13 434	086	13 434		
Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>18 579</b>	<b>098</b>	<b>18 579</b>	
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>19 555</b>	<b>112</b>	<b>806</b>	
				Exercice N NET		
				1		
				Exercice N-1 NET		
				2		
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		5	5	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		89	89	
	Report à nouveau	134		(589)	(26)	
	Résultat de l'exercice	136		(112)	(563)	
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>893</b>	<b>1 005</b>	
		<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 646	2 583	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169		15 210	18 640	
	Produits constatés d'avance	174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>17 856</b>	<b>21 223</b>		
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>18 749</b>	<b>22 228</b>		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire (article 302 Septus  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AMO PCNéant  \*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	976	472		474		476	976			976	
Immobilisations financières		480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>976</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>976</b>			<b>976</b>	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560	480	562	326	564		566	806			806	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>480</b>	<b>572</b>	<b>326</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>806</b>			<b>806</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AMO PC

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	13 619
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 690
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AMOPC		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Retrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

Cgeif Group

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMOPE

ADRESSE (voie) 171 AV HENRI CHAPAYS

CODE POSTAL 38340 VILLE VOREPPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAIGUE Prénom(s) CHRISTIAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie CHEMIN DU COUVENT

Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**DETAIL LIASSE 2033-A**

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N</b> 31/12/2019	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2018	<b>Ecart N / N-1</b>	
			<b>Euros</b>	<b>%</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170	496	326	65.74
21830000 MATERIEL DE BUREAU	976	976		
28183000 AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	806	480	326	67.92
<b>TOTAL I</b>	170	496	326	65.74
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	2 517	2 550	33	1.31
33500000 TRAVAUX EN COURS	2 517	2 550	33	1.31
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 629	12 881	10 253	79.59
41000000 CLIENTS	2 629	12 881	10 253	79.59
DISPONIBILITES	13 434	6 301	7 133	113.21
51400000 CCP	11 761	5 628	6 134	109.00
53000000 CAISSE	1 672	673	999	148.42
<b>TOTAL II</b>	18 579	21 732	3 153	14.51
<b>TOTAL GENERAL</b>	18 749	22 228	3 479	15.65

**DETAIL LIASSE 2033-A**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	<b>31/12/2019</b>	<b>12</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500		1 500			
10130000 CAPITAL SOCIAL	1 500		1 500			
RESERVE LEGALE	5		5			
10611000 RESERVE LEGALE	5		5			
AUTRES RESERVES	89		89			
10630000 RESERVE SPECIALE	89		89			
REPORT A NOUVEAU	589		26		563	NS
11000000 REPORT A NOUVEAU	589		26		563	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	112		563		452	80.17
<b>TOTAL I</b>	<b>893</b>		<b>1 005</b>		<b>112</b>	<b>11.12</b>
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 646		2 583		63	2.43
40000000 FOURNISSEURS	2 646		2 583		63	2.43
AUTRES DETTES	15 210		18 640		3 430	18.40
42100000 REMUNERATIONS DUES			1 500		1 500	100.00
43100000 SECURITE SOCIALE DUE	943		923		20	2.17
43710000 CAISSE RETRAITE DUE	999		483		516	106.71
44400000 ETAT IMPOT SUR LES BENEFICES D	573		523		50	9.56
44500000 TVA PAYEE	1 821				1 821	
44510000 TVA RECUPERABLE SUR ACHATS	2 493		3 363		870	25.87
44550000 TVA A PAYER	5 421		4 452		969	21.77
44571000 TVA COLLECTEE SUR RECETTES	2 270		4 816		2 546	52.86
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIE			1 788		1 788	100.00
46860000 CHARGES A PAYER	690		792		102	12.85
<b>TOTAL III</b>	<b>17 856</b>		<b>21 223</b>		<b>3 367</b>	<b>15.87</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 749</b>		<b>22 228</b>		<b>3 479</b>	<b>15.65</b>

## DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	68 099	58 820	9 279	15.78
70612000 RECETTES PRESTATIONS 20%	68 099	58 820	9 279	15.78
PRODUCTION STOCKEE	33	550	583	106.06
71300000 VARIATION TRAVAUX EN COURS	33	550	583	106.06
AUTRES PRODUITS	1 548	1 284	264	20.56
79100000 AVANTAGES EN NATURE	1 548	1 284	264	20.56
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>69 614</b>	<b>60 654</b>	<b>8 960</b>	<b>14.77</b>
AUTRES CHARGES EXTERNES	32 012	35 828	3 815	10.65
60628000 CARBURANT	5 235	7 034	1 799	25.58
60630000 PETIT OUTILLAGE	533	165	368	223.85
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	880	1 397	518	37.04
61288000 LEASING DE VOITURES		3 147	3 147	100.00
61289000 LEASING DE VOITURES	9 309	5 448	3 861	70.87
61320000 LOCATIONS DE MURS	1 652	3 520	1 868	53.07
61388000 LOCATIONS DE VOITURES	129		129	
61400000 CHARGES CO PROPRIETE	1 200		1 200	
61520000 ENTRETIEN GENERAL	1 066	10	1 056	NS
61580000 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	732	94	638	681.72
61600000 ASSURANCES	5 608	6 834	1 227	17.95
61680000 ASSURANCES MATERIEL ROULANT	478	327	150	45.95
62260000 HONORAIRES	1 000	1 000		
62261000 AUTRES HONORAIRES	549	1 432	883	61.65
62270000 FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	420		420	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	2 238	4 447	2 209	49.66
62570000 FRAIS DE RECEPTION	163	60	103	170.27
62600000 FRAIS DE PTT	499	496	4	0.73
62700000 SERVICES BANCAIRES COMMISSIONS	323	417	94	22.64
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	621	633	12	1.86
63120000 TAXE APPRENTISSAGE		132	132	100.00
63130000 TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	129	112	17	15.37
63330000 FRAIS DE FORMATION	99		99	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	393	389	4	1.03
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	23 482	17 613	5 869	33.32
64100000 SALAIRES	23 482	19 467	4 015	20.62
64120000 SALAIRES CONGES A PAYER		1 335	1 335	100.00
64180000 CHARGES SOCIALES SUR CP DUS		519	519	100.00
CHARGES SOCIALES	13 077	9 295	3 783	40.70
64510000 COTISATIONS URSSAF	6 906	5 959	947	15.89
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	4 543	2 014	2 528	125.50
64535000 COTISATIONS GENERALI MUTUELLE	1 629	1 321	308	23.29
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	326	326		
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	326	326		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>69 518</b>	<b>63 694</b>	<b>5 824</b>	<b>9.14</b>





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AMOPC		171 AV HENRI CHAPAYS	
SIRET	8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 3 3	38340 VOREPPE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	3 822	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 25/04/2020	Lieu: GRENOBLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	Signature: RAIGUE CHRISTIAN

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)





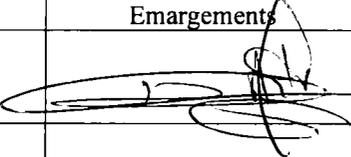
**" SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AMOPC"**  
Société par actions simplifiée  
Capital de 1 500 Euros  
Siège Social 171 Avenue Henri Chapays 38340 VOREPPE  
814 639 605 RCS GRENOBLE

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**ORDINAIRE DU 12/06/2020**

**FEUILLE DE PRESENCE**

N°	Nom – Prénoms	Mandataires	Emargements
1	M. RAIGUE Christian	150	
	<b>Total nombre de parts</b> <b>Total nombre de voix</b>	150	

**" SOCIETE SAS AMOPC "**  
Société par actions simplifiée  
Capital de 1 500 Euros  
Siège Social 171 Avenue Henri Chapays 38340 VOREPPE  
814 639 605 RCS GRENOBLE

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU**  
**12/06/2020**

L'actionnaire de la Société par actions simplifiée " APOPC ", au capital de 1 500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Il a été établie une feuille de présence qui a été élargée par le membre de l'assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par M. RAIGUE en sa qualité de président.

Le président arrête la feuille de présence et constate que l'actionnaire présent ou représenté possède 150 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau et met à disposition, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31/12/2019 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que le président a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

Le président rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par le président, des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, Examen et approbation des comptes de l'exercice,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du président
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le président présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin le président déclare se tenir à disposition pour répondre à toutes questions qu'il jugerait utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :
- Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit s'élevant à la somme de 111,70 €, comme suit :

- au débit du compte report à nouveau	111,70 €
	-----
	111,70 €

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du président à la somme maximum de 1 960 € bruts mensuels plus remboursement de frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

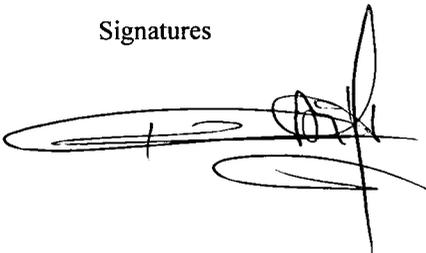
**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et un actionnaire.

Signatures



**" SOCIETE SAS AMOPC "**  
Société par actions simplifiée  
Capital de 1 500 Euros  
Siège Social 171 Avenue Henri Chapays 38340 voreppe  
817 639 605 RCS GRENOBLE

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 12/06/2020**

Cher actionnaire,

Nous vous avons convoqué, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et les annexes dudit exercice.

**PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :**

Le montant total du bilan au 31/12/2019 s'élève à 18 749 €.

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE :**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit s'élevant à la somme de 111,70€ comme suit :

- au débit du compte report à nouveau	111,70 €
	-----
	111,70 €

**INDICATIONS LEGALES :**

**Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue

**Frais de développement**

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

**Filiales (+ de 50% du capital)**

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

**Participations**

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 nous n'avons acquis aucune participation.

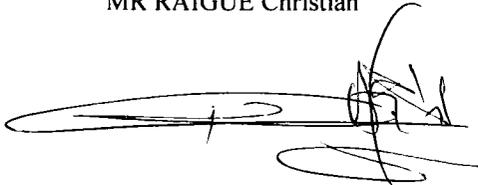
**Dépenses somptuaires**

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

Le président,  
MR RAIGUE Christian



**" SOCIETE SAS AMOPC "**  
Société par actions simplifiée  
Capital de 1 500 Euros  
Siège Social 171 Avenue Henri Chapays 38340 voreppe  
817 639 605 RCS GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES  
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

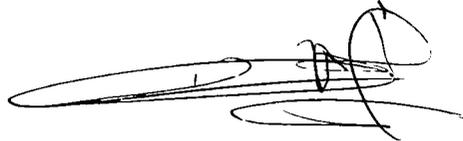
Chers actionnaires,

En application de l'article L227-10 du code du commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

NEANT

Pour l'actionnaire,

Le président,  
M. RAIGUE Christian

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the typed name of the president.